



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 juin 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau et Mathee Warnett, attachés politiques et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Steven Boivin, conseiller, district électoral d'Aylmer, Mike Duggan, conseiller, district électoral de Pointe-Gatineau, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Steve Moran, conseiller, district électoral de Hull-Wright, Jean Boileau, directeur, Communications, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CE-2022-524

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 8 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 8 juin 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-525

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU PLATEAU ET RUE KATIMAVIK - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Plateau et la rue Katimavik, dossier RS-21-425, comme illustré au plan numéro CRO-21-697 du 26 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Plateau	Nord	Du chemin de Vanier à la rue du Marigot	En tout temps
Plateau	Sud	De la rue Katimavik, sur une distance de 90 m vers l'ouest	En tout temps

Plateau	Sud	De la rue Katimavik, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Katimavik	Est	Du boulevard du Plateau, sur une distance de 46 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Plateau	Sud	À partir d'un point situé à 90 m à l'ouest de la rue Katimavik, sur une distance de 48 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-697 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-526

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard Saint-Joseph, dossier RS-21-434, comme illustré au plan numéro CRO-21-703 du 24 janvier 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Joseph	Est	D'un point situé à 17 m au sud de la rue Lavigne, sur une distance de 35 m vers le sud	Excepté autobus

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Joseph	Est	De la rue Duquesne à la rue Graham	2 heures entre 9 h et 18 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-703 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-527

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-FLORENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Florent, dossier RS-22-117, comme illustré au plan numéro CRO-22-231 du 24 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Florent	est	De la rue Saint-Étienne, sur une distance de 93 m vers le nord	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Florent	ouest	De la rue Saint-Étienne jusqu'à son extrémité nord	15 minutes entre 7 h - 8 h 30 et 14 h - 15 h 30, lundi au vendredi, septembre à juin
Saint-Florent	ouest	De la rue Saint-Étienne jusqu'à son extrémité nord	2 heures entre 8 h 30 et 14 h, lundi au vendredi, septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-231 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-528

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE MAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT, DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - DANIEL CHAMPAGNE, ALICIA LACASSE-BRUNET ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-273 du 14 avril 2021, a octroyé un contrat à la firme 6369472 Canada inc./Equinoxe JMP pour les travaux de réfection de la rue Main;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des retards pour la livraison de certains équipements pour les feux de circulation en 2021;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ont été reportés en 2022 et que certains travaux doivent être faits en partie le dimanche afin de permettre à l'entrepreneur d'accélérer la cadence et de minimiser l'impact sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme 6369472 Canada inc. / Equinoxe JMP de réaliser des travaux pour le projet de la rue Main, hors des heures permises, pour les mois de juin à septembre 2022.

Adoptée

CE-2022-529

SOUSSION 2022 SP 217 - REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX TTOG SOUS LE BOULEVARD LABROSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Construction FGK inc., 303, chemin Industriel, unité 2, Gatineau, Québec, J8R 0C6, pour les travaux de remplacement de deux ponceaux TTOG sous le boulevard Labrosse, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 988 284,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1^{er} juin 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19004-119-37198	437 287,96 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) - 18-3090 - Ponceau Labrosse
18-21008-203-37199	1 378 280,42 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3090 - Ponceau Labrosse
04-13493	86 465,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	86 249,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-530

SOUSSION 2022 SP 183 - FOURNITURE DE POLYMÈRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNF Canada Ltd., 4, Director Court, bureau 101, Vaughan, Ontario, L4L 3Z5, pour la fourniture de polymère pour l'usine d'épuration, pour un montant total approximatif de 389 480,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mai 2022, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme et qui a satisfait aux tests d'échantillonnage du polymère.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 mai 2023.

Après les six premiers mois du contrat, le prix unitaire sera révisé, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) du mois de novembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
02-41410-636	389 480,69 \$	Procédés - Usine de traitement des eaux usées - Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-531

SOUSSION 2022 SP 044 - REMPLACEMENT D'UN CONVOYEUR À VIS À L'USINE D'ÉPURATION DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Nordmec Construction inc., située au 390, rue Siméon, Unité 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour le remplacement d'un convoyeur à vis à l'usine d'épuration de Gatineau, sur la base des prix forfaitaires révisés inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 239 966,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée et révisée le 26 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-113-37197	219 121,51 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - P72 - Remplacement d'un convoyeur 4453CY002
04-13493	10 435,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 409,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-532

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE LA FONDATION DAVID SUZUKI, LA FIRME HABITAT ET LA VILLE DE GATINEAU POUR UN PROJET D'ANALYSE DES INFRASTRUCTURES NATURELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'un Plan climat visant notamment à s'adapter aux changements climatiques et ainsi réduire leurs répercussions sur les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la conservation et le développement d'infrastructures naturelles sont d'excellents outils de lutte et adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation David Suzuki a approché la Ville de Gatineau pour qu'un projet d'analyse des infrastructures naturelles soit réalisé afin de créer un outil interactif pour aider à la planification à long terme des infrastructures naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation David Suzuki financera l'entièreté du projet et a mandaté la firme Habitat, cofondée et présidée par Jérôme Dupras, pour l'analyse des infrastructures naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau pourra bénéficier des connaissances et des progrès scientifiques réalisés dans le cadre du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature du protocole de coopération entre la Fondation David Suzuki, la firme Habitat et la Ville de Gatineau pour un projet d'analyse des infrastructures naturelles.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer le protocole de coopération joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-533*

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2021-621 - BAIL DE LOCATION PARTIE D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL - ARÉNA CAMPEAU AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO) - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) a demandé en 2021 l'aide de la Ville afin de trouver un lieu d'entreposage et de distribution pour ses équipements de protection personnelle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2021-621 autorisait un prêt d'une partie de l'aréna Campeau pour une durée maximale de six mois qui s'est terminé le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSO confirme encore avoir besoin du lieu pour combler les besoins d'entreposage dus à l'état d'urgence sanitaire en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les parties avaient convenu qu'au terme du prêt, soit le 14 janvier 2022, celui-ci serait converti en une location à la juste valeur marchande si le CISSSO souhaitait poursuivre l'utilisation de l'espace;

CONSIDÉRANT QUE le CISSSO a confirmé à la Ville son intention de prolonger l'utilisation des lieux pour une année additionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- la Ville de Gatineau à louer au CISSSO, aux termes d'un bail, un local d'une superficie locative d'environ 1 145 m², situé dans l'aréna Campeau au 165, rue des Sables, Gatineau, Québec pour permettre l'entreposage d'équipements de protection personnelle;
- la Ville de Gatineau à signer le bail entre les parties et qui comprendra les principales conditions suivantes :
 - Bail d'une durée de 12 mois et plus selon les besoins, soit du 15 janvier 2022 au 15 janvier 2023, sans possibilité de tacite reconduction;
 - Possibilité de mettre fin au bail à un préavis écrit de trois mois par l'une ou l'autre des parties;
 - Un loyer de base annuel de 119 950 \$ plus les taxes applicables;
 - Un loyer additionnel annuel de 28 896 \$, soit la part proportionnelle des dépenses d'exploitation, incluant l'électricité, le gaz naturel plus les taxes applicables;
 - Une superficie de 1 145 m²;

- le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des conditions du bail annexé à la présente résolution.

La mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer l'acte de modification du bail.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2022-534

SOUSSION 2022 SP 145 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Glissières Desbiens inc., 855, rue des Ateliers, Trois-Rivières, Québec, G9B 7J5, pour l'enlèvement, le remplacement et l'installation de glissières de sécurité, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 56 456,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une période d'une saison, débutant à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2022. Celui-ci pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une saison, soit du 30 avril au 30 novembre 2023, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 112 913,50 \$ incluant les taxes.

Pour la période optionnelle, les prix seront sujets à l'indexation basée sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023, les montants nécessaires pour donner suite à la présente dans l'éventualité où le contrat est renouvelé pour la période additionnelle d'une saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-37200	51 552,53 \$	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 455,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 449,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-535

SOUSSION 2023 SP 001 - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS (2023) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but l'achat de véhicules légers;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de divers véhicules légers pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales adjudgera un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer divers véhicules légers, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de divers véhicules légers;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les types et quantités de véhicules dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le Centre d'acquisitions gouvernementales et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais d'administration de 350 \$ par véhicule acheté;

- transmette un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-536

SOUSSION 2022 SP 151 - LOCATION DE DEUX SOUFFLEUSES À NEIGE AMOVIBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue inc., 3003, avenue Watt, Québec, Québec, G1X 3W2, pour la location de deux souffleuses à neige amovibles pour un montant approximatif de 101 178 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

De plus, retenir le taux horaire de 110 \$/h, advenant que la Ville utilise les souffleuses au-delà des 400 heures prévues au contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2023 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-37201	36 206,50 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location LT - Machinerie
04-13493	4 400,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 389,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	56 182,50 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-537

SOUSSION 2022 SP 204 - SERVICE D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les sections 1 et 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 30 mai 2022, les firmes ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque section, à savoir les firmes :

- Serviforêt inc., 10, rue St-Gérard, bureau 2, C.P. 1087, Saint-Stanislas, Québec, G0X 3E0, pour la section 1 (Service d'élagage et abattage d'arbres) pour les services d'arboriculture (entretien d'arbres) pour une période de sept mois pour un montant total approximatif de 262 257,98 \$ incluant les taxes;
- Paysagement R.G., 76, rue Scott, App B, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, pour la section 2 (Entretien des arbres et essouchement sur boulevard des Allumettières) pour les services d'arboriculture (entretien d'arbres) pour une période de cinq mois pour un montant total approximatif de 41 965,88 \$ incluant les taxes.

De plus, que ce comité rejette la seule soumission reçue pour la section 3 (Service d'élagage et abattage d'arbres HQ), considérant que les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49300-521-37202	100 000,00 \$	Lutte contre l'agrile du frêne - Entretien et réparation - Infrastructures
02-71430-521-37203	79 476,48 \$	Horticulture et arboriculture - Entretien et réparation - Infrastructures
02-49450-411-37204	9 999,99 \$	Recouvrables de tiers - Environnement - Service professionnels et de génie
02-31410-521-37205	15 000,00 \$	Éclairage des rues - Entretien et réparation - Infrastructures
02-41290-531-37206	9 999,99 \$	Entretien des usines et autres - Entretien des terrains
18-20017-003-37207	25 000,00 \$	Programme de reprofilage de fossés - Travaux 2022
02-39420-521-37208	38 320,44 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	13 230,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 196,95 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-538

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SOUMISSION 2022 SP 142 - PROGRAMME DE FORMATION DE SAUVETEURS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu qu'il s'agit d'un contrat avec un organisme à but non lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Société de sauvetage, 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, H1V 0B2, pour le programme de formation de sauveteurs pour cinq ans, pour un montant total approximatif de 238 033,35 \$ incluant les taxes.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
02-71301-494	1 428,20 \$	Natation (plateaux extérieurs) - Cotisations
02-71301-696	476,07 \$	Natation (plateaux extérieurs) - Matériel didactique
02-71314-494	8 569,20 \$	Programme centre aquatique Lucien-Houle Buckingham - Cotisations
02-71314-696	3 808,53 \$	Programme centre aquatique Lucien-Houle Buckingham - Matériel didactique
02-71315-494	8 569,20 \$	Programme centre aquatique Paul-Pelletier Aylmer - Cotisations

02-71315-696	3 808,53 \$	Programme centre aquatique Paul-Pelletier Aylmer - Matériel didactique
02-71316-494	11 901,67 \$	Programmes - Centre sportif - Cotisations
02-71316-696	4 284,60 \$	Programmes - Centre sportif - Matériel didactique
02-71317-494	3 332,47 \$	Bassins aquatiques en location - Cotisations
02-71317-696	1 428,20 \$	Bassins aquatiques en location - Matériel didactique

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-539

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU TRIATHLON DE GATINEAU - 9 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE la 30^e édition du Triathlon de Gatineau, organisée par le Club Espoir Triathlon Gatineau, se déroulera le samedi 9 juillet 2022 avec plus de 1 000 participants;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation par le Service de police de Gatineau sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont couverts par le Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84 adoptée le 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la signalisation routière temporaire exigée est la responsabilité de l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les rues mentionnées ci-dessous selon l'horaire suivant :

DATE	HEURES	RUES
Samedi 9 juillet 2022	6 h à 17 h	Boulevard Fournier, entre la rue Joanisse et la rue Jacques-Cartier

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidents propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

Le tout selon le plan numéro G16-040-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, trente jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2022-540

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	25 672,24 \$	30 mai au 3 juin 2022
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	846 943,66 \$	30 mai au 3 juin 2022
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	2 990,26 \$	30 mai au 3 juin 2022
Liste des embauches numéro 21	Embauche du personnel temporaire	858 460,46 \$	22 au 28 mai 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-541

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 299 958,75 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 MAI AU 1^{ER} JUIN 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 299 958,75 \$ pour la période du 26 mai au 1^{er} juin 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

CE-2022-542

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	13 900,20 \$	6 au 10 juin 2022
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	553 744,14 \$	6 au 10 juin 2022
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	4 193,77 \$	6 au 10 juin 2022
Liste des embauches numéro 22	Embauche du personnel temporaire	1 153 958,84 \$	29 mai au 4 juin 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2022.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Mai 2022

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif